



Long séjour obtenu après un mariage en france

Par **vfgc**, le **16/04/2015** à **09:01**

bonjour,

je me marie officiellement avec une congolaise (ah mon amour!) en juin. Elle a un visa touristique de 3 mois. La préfecture dit qu'elle doit repartir, redemander etc... mais vous écrivez (et d'autres sites avec vous) " si elle vit avec son mari depuis six mois"... Avec un visa de 3 mois ça veut donc dire 3 mois de plus en situation irrégulière? Peut elle alors demander un long séjour?

Aussi: existe-t-il un moyen de faire venir son fils de 10 ans sans attendre des années de regroupement familial?

Si vous éclairez ma lanterne vous changerez la vie d trois personnes. Alors merci.